

Note d'orientation N°12

Encourager la participation de la société civile

Résumé

- Sans la participation de la société civile, la réforme des prisons a peu de chances d'aboutir ou d'être viable. Les prisons ont besoin de la participation de groupes externes pour respecter les normes internationales des droits de l'homme et la suprématie du droit.
- Les organisations actives de la société civile peuvent poser les fondations et instaurer un climat favorable au changement dans les situations où le gouvernement n'est pas prêt à lancer une réforme pénitentiaire.
- Les organisations qui s'occupent spécifiquement de la promotion des normes des droits de l'homme et de la réforme pénitentiaire sont indispensables lors d'un effort de réforme, bien que certaines administrations pénitentiaires considèrent les organisations de réforme pénales comme étant hostiles. Il est bénéfique de rassembler les deux au sein d'une relation de travail.
- La participation plus large des organisations de la société civile qui s'occupent, par exemple, des femmes, de la santé, de la discrimination ou de l'art peut contribuer de manière importante à l'humanisation des prisons, tout comme peuvent le faire des organismes religieux.
- Des groupes de juristes peuvent diriger le travail de protection des droits des détenus.
- Il est crucial de mettre en œuvre des efforts soutenus pour que les médias soient bien informés.
- Les organisations internationales non gouvernementales peuvent donner plus de force aux organisations locales qui travaillent dans des circonstances hostiles.

« Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

– Article Dix, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

Notes d'orientation sur la réforme pénitentiaire

Cette note est la douzième d'une série destinée à fournir des conseils pratiques aux personnes qui développent et appliquent des projets de réforme pénitentiaire. Toutes les notes :

- s'inscrivent dans la structure des droits de l'homme internationaux.
- sont applicables dans différents environnements culturels et politiques
- proposent des solutions viables dans différentes situations socioéconomiques et n'exigent pas d'augmentation notable des ressources
- tiennent compte des réalités de la gestion pénitentiaire

La préparation de ces notes sur la manière de réaliser les projets de réforme pénitentiaire reçoit le soutien du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni.

La participation du public au système pénitentiaire

Lorsque des pays passent d'un régime totalitaire à la démocratie, la fin du secret sur le système pénitentiaire et l'accès du public et des organisations de la société civile aux prisons sont souvent parmi les premiers changements apportés. Les prisons, qui étaient des secrets d'état fermés, deviennent des institutions se trouvant dans le domaine public. Elles ne font plus partie de l'appareil militaire répressif mais deviennent des institutions publiques qui communiquent des informations sur leur travail et accueillent des personnes venant de l'extérieur. Les organismes religieux, les artistes, les organisations sociales, sportives et conseilères, les éducateurs et les visiteurs y sont admis. Les journalistes peuvent visiter les établissements pénitentiaires et s'exprimer sur les prisons et des actualités et articles sur les prisons commencent à apparaître dans les médias. Souvent, les détenus sont autorisés à écrire aux journaux, et ce pour la première fois.

Pourquoi faire participer la société civile ?

La participation de la société civile est un élément clé du processus de réforme des prisons. Sans le soutien d'organes hors du système pénitentiaire, la réforme des prisons ne sera certainement pas viable.

- Les prisons ne peuvent pas être des institutions civiles à vocation de réhabilitation (voir la Note N°9) sans la coopération et le soutien de la société.
- Les systèmes pénitentiaires dont les prisons sont ouvertes et accessibles à de nombreux groupes ont plus de chances de respecter les normes des droits de l'homme. Il est moins probable que les prisons puissent cacher des abus des droits de l'homme si des visiteurs s'y rendent, parlent aux détenus et leur rendent visite dans les cellules et ateliers.

La participation de la société civile peut prendre de nombreuses formes :

- fournir une aide humanitaire aux détenus, comme de la nourriture et des médicaments
- faciliter la réinsertion sociale des détenus libérés
- faciliter les activités de la prison comme l'éducation et le sport
- simples visites de contact
- surveiller le respect des droits de l'homme
- utiliser la loi pour protéger les droits des détenus
- organiser des campagnes non partisans
- sensibiliser le public.



Mercredi dernier, j'ai dit la messe dans l'une des quatre prisons que je fréquente, Mwembeshi, à 50km environ hors de la ville...J'y emmène un groupe de paroissiens, généralement pour les chants ; beaucoup d'entre eux viennent de notre bidonville, Misisi. Ils aiment recueillir de l'argent pour donner quelque chose aux détenus. Mercredi dernier, chacun des 250 détenus a reçu un petit paquet de sel et un morceau de savon, chaque savonnette ayant été coupée en cinq morceaux. Les autorités de la prison ne donnent pas de savon, et souvent il n'y a pas de sel à mettre dans le maigre et unique repas monotone qu'on distribue aux détenus ; ils étaient donc ravis de recevoir ce cadeau. La gale est un gros problème et parfois nous amenons ce qu'il faut pour tuer les poux et les punaises de lit.

Jeudi dernier je me suis rendu à la prison pour femmes pour dire la messe, encore une fois sous un arbre et en concurrence avec un vent fort. J'emmène toujours avec moi un ou deux tambours. Comme d'habitude, il y avait quelques problèmes : nourriture et vêtements pour les enfants avec leur mère, contact avec les avocats qui mettent longtemps à venir voir leurs clients...

Le père David Cullen, Zambie 2003¹

Les prisons, le personnel pénitentiaire et la communauté au sens large bénéficient de cette participation.

- Les détenus en bénéficient car les personnes qui les considèrent comme des citoyens visitent la prison bénévolement et non pas parce qu'il s'agit d'un devoir professionnel et rémunéré.
- Les personnels pénitentiaires en bénéficient car leur environnement est normalisé par la présence de groupes extérieurs et ils voient qu'ils ne sont pas coupés de la communauté extérieure.
- La communauté en bénéficie car les connaissances sur la réalité de la vie en prison et sur ce que peut et ne peut pas faire la prison vont être diffusées.

Les groupes extérieurs qui ont des connaissances sur les prisons peuvent jouer un rôle important pour éduquer le grand public.



En novembre 2002, le taux d'incarcération au Bahamas était le 11^e du monde et les conditions dans son unique prison, HM Prison Fox Hill étaient notoires dans toute la région. Le gouvernement récemment élu aux Bahamas a décidé que des mesures devaient être prises pour changer cette situation et a donc créé une Commission de réforme pénitentiaire, composée d'experts indépendants venus d'un large échantillon de la communauté. Parmi les membres se trouvaient un dentiste, une assistante sociale, un agent de police, un nutritionniste, un médecin, un spécialiste des ressources humaines et un enseignant.

Rapport de mission de l'ICPS 2002

Si le système pénitentiaire, grâce à une plus grande ouverture du milieu carcéral, apprend à travailler avec les médias, il est possible de mobiliser un soutien pour le travail des prisons et du personnel pénitentiaire et en faveur des réformes nécessaires.

Des organisations de la société civile peuvent apporter des ressources supplémentaires

Il peut s'avérer indispensable pour les prisons travaillant avec très peu de ressources de développer des relations avec des organisations de la société civile. Celles-ci peuvent aider les systèmes pénitentiaires en apportant une assistance humaine et matérielle.



La Direction générale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée du Mali (DNAPES) encourage les directeurs de prisons à faire preuve d'initiative et à contacter directement les ONG ou les associations afin de lancer des projets ayant pour but d'améliorer les conditions de détention... Dans l'une des prisons visitées, un projet mis au point par le directeur et par deux ONG nationales a non seulement permis de construire un quartier séparé pour les délinquants juvéniles mais aussi de créer un stage de formation en menuiserie pour les jeunes détenus...

Penal Reform International, *Penal and Prison Reform in Africa* 2003²

Les organisations de la réforme pénitentiaire

Le développement d'organisations non gouvernementales respectées qui se consacrent au soutien des réformes pénitentiaires à long terme est un aspect majeur de tout processus de réforme viable. Les efforts de réforme des prisons que font les gouvernements sont souvent très fragiles. Les gouvernements véritablement soucieux de faire des réformes sont rares et ne restent pas longtemps au pouvoir. Un changement de ministre ou une campagne menée par un quotidien peut faire dérailler un programme de réforme. Sans pression soutenue, les efforts de réforme avancent brièvement puis le système retombe dans un statu quo de médiocrité. Les changements au sein du gouvernement en faveur d'une approche moins axée sur les droits de l'homme peuvent laisser les administrations pénitentiaires qui ont adopté la réforme dans une situation très exposée. Lorsque

l'impulsion de la réforme provient d'un scandale comme le surpeuplement ou une épidémie, dès que le problème s'atténue l'enthousiasme en faveur de la réforme peut diminuer.

Pour que la réforme pénitentiaire soit viable, les organisations de la société civile qui s'y consacrent sont donc nécessaires, qu'elles réalisent cette activité comme une facette de leur travail en tant que groupe de protection des droits de l'homme ou qu'il s'agisse d'organisations spécialisées. Pour que tout élan de réforme ne se ralentisse pas, il faut une campagne et des mesures de sensibilisation à long terme afin de créer un électorat engagé vis-à-vis de la réforme et bien décidé à le protéger lorsque le climat devient moins favorable.



Si les agences d'état sont soutenues, les ONG locales travaillant dans le même secteur doivent, si possible, être également soutenues afin d'exercer une pression constante de réforme sur les institutions d'état concernées.

OCDE, Evaluation of programmes promoting participatory development and good governance 1997³

Il n'est pas facile de réaliser la formation, le développement et le soutien d'organisations non gouvernementales compétentes et non partisans, qui se consacrent à la réforme pénitentiaire. Plusieurs années s'écoulent parfois entre le moment où un petit groupe d'enthousiastes décide de former une organisation de réforme pénale et le moment où cette organisation devient viable et influente.

Relations entre les administrations pénitentiaires et les groupes de réforme pénale

La réforme pénitentiaire bénéficie énormément des partenariats entre ceux qui travaillent au sein du système et ceux qui travaillent en dehors. Mais de grands efforts doivent être faits par les deux parties prenantes pour créer de bonnes relations de travail. En ce qui concerne la prison, on soupçonnera les personnes de l'extérieur et on craindra qu'elles ne menacent la sécurité ou ne se comportent de manière naïve dans l'environnement de la prison, sans en comprendre les contraintes et les réalités. Les membres du personnel pénitentiaire peuvent également craindre des critiques concernant les conditions d'incarcération et leur traitement des détenus. Ils soupçonneront peut-être que les détenus vont utiliser la participation d'organisations venant de l'extérieur comme raison pour devenir agressifs et obtenir ce qu'ils perçoivent comme « leurs droits ».

Les personnes qui viennent de l'extérieur auront peut-être des problèmes à résoudre. Il est possible qu'elles n'apprécient pas les restrictions de sécurité et les procédures d'entrée, comme les fouilles, et qu'elles les considèrent comme un signe de manque de confiance. Elles penseront peut-être que les personnels pénitentiaires vont rendre leur travail dans la prison inutilement difficile et ne vont pas apprécier leur contribution. Elles n'arriveront peut-être pas à convaincre le personnel pénitentiaire que leur contribution n'est pas négative mais cherche à améliorer la vie en prison pour toutes les personnes concernées.

Dans certains pays, les systèmes pénitentiaires peuvent accepter l'aide humanitaire d'organisations sociales et autoriser les visites des groupes religieux mais considèrent tous les autres groupes concernés par la réforme pénitentiaire comme hostiles et nuisibles aux intérêts du système pénitentiaire et du personnel pénitentiaire. Une telle hostilité est souvent héritée d'antécédents d'opposition entre les groupes de protection des droits de l'homme et l'état. Les autorités de la prison refuseront parfois d'assister aux réunions avec les groupes de réforme ou de coopérer avec les séminaires où ces groupes participent ou s'expriment. On peut empêcher les employés des prisons de s'inscrire à certains groupes, même s'ils sont bien établis, respectés et conventionnels.

Il vaut la peine de travailler pour améliorer cette relation si :

- il est dans l'intérêt à long terme des personnes qui gèrent les prisons et qui y travaillent de soutenir les efforts des groupes qui font connaître les mauvaises conditions des prisons et demandent plus de ressources, plus de formation et moins de détenus

- les groupes de réforme pénitentiaire pourront être plus efficaces et crédibles s'ils sont en mesure de former des alliances avec l'administration pénitentiaire elle-même, les associations du personnel pénitentiaire et les syndicats ou les éducateurs de prison

Les missions diplomatiques peuvent avoir un important rôle à jouer pour organiser des événements qui rassemblent les administrateurs pénitentiaires et des organisations non gouvernementales respectées sur un terrain neutre afin de faire disparaître les soupçons et de développer les relations.

La société civile et la surveillance des prisons

Dans de nombreux pays il n'existe pas d'organes gouvernementaux pour surveiller le respect de la suprématie du droit dans les prisons. Les organisations non gouvernementales remplissent souvent ce rôle mais beaucoup d'entre elles n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire correctement.

« Pourquoi les organisations non gouvernementales devraient-elles être encouragées à participer à la surveillance des conditions de détention, vu que différents types de contrôle sont déjà fournis et, en théorie, mis en œuvre au niveau national ?

Voici les raisons principales :

- l'inspection/l'observation par l'Etat de ses propres organes est nécessaire mais, par définition, n'est pas indépendante ;
- les systèmes de contrôle externes ne sont pas toujours efficaces, ou pas suffisamment fréquents pour remplir leur rôle fondamental de mécanisme de régulation ;
- les inspections sont parfois superficielles ; les aspects officiels ou bureaucratiques ont la priorité sur les questions se rapportant à l'organisation et au traitement des personnes détenues, qui sont plus difficiles à examiner et plus délicates à traiter ;
- les vérifications effectuées par les organes internationaux, bien que nécessaires, n'ont pas le caractère de permanence requis.

APT et OSCE, *Monitoring places of detention: a practical guide for NGOs 2002*⁴

La surveillance des prisons n'est pas un travail facile pour une organisation non gouvernementale. Celle-ci doit avoir des ressources suffisantes pour faire ce travail régulièrement. Les visites ponctuelles n'auront certainement pas d'impact. Pour rendre cette tâche faisable, les organisations peuvent identifier les groupes qui courent le plus de risque de subir des abus dans l'environnement carcéral et se concentrer sur la surveillance de leurs conditions et de leur traitement ou bien choisir un petit nombre de prisons représentatives. D'autres organes respectés tels que des organisations religieuses peuvent participer pour rendre la tâche plus faisable. Il faut consacrer un temps considérable à bâtir la relation avec l'administration pénitentiaire et à former les personnes qui réalisent la surveillance.

Utiliser la loi pour protéger les droits des détenus

Une grande partie de la réforme pénitentiaire découle de procès qui établissent que certaines pratiques sont illégales ou exigent qu'un gouvernement donne réparation aux détenus auxquels il a été fait du tort ou aux personnes à leur charge en cas de décès. De tels procès sont généralement intentés par des organisations non gouvernementales spécialisées dans l'utilisation de la loi pour protéger et renforcer les droits des détenus.

« Dans un procès intenté au nom d'un Américain homosexuel d'origine africaine qui avait été violé de nombreuses fois par des gangs des prisons du Texas, l'American Civil Liberties Union a demandé aujourd'hui à une cour d'appel fédérale de confirmer la décision d'un tribunal fédéral de première instance qui refusait d'accorder aux officiels de la prison une immunité qualifiée pour leur manquement à l'avoir protégé. « Les documents du tribunal

montrent que depuis des années des gangs violents terrorisent des détenus vulnérables au Texas, alors que les officiels ne tiennent aucun compte des faits et ne font rien pour mettre fin à cette situation » a déclaré Margaret Winter, directrice associée du National Prison Project de l'ACLU.

Communiqué de presse de l'ACLU 2004⁵

Certaines organisations internationales travaillent avec des groupes nationaux dans différents pays pour amener les dossiers devant les tribunaux nationaux et internationaux. Le Center for Justice and International Law (CEJIL) est basé à Washington DC et a des bureaux à San José, au Costa Rica et à Rio de Janeiro.⁶ Sa spécialité est la prise en charge d'affaires du système interaméricain pour les défendre devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Interights, organisme basé au Royaume-Uni, aide les avocats et d'autres personnes à préparer des dossiers pour les déposer devant des tribunaux nationaux, régionaux et internationaux.⁷ Le centre Aire fait un travail similaire dans le reste de l'Europe⁸.

Organisations d'anciens détenus

Certaines organisations de réforme pénale sont fondées par d'anciens détenus ou sont composées principalement d'anciens détenus. Leur travail est souvent axé sur la recherche d'un logement pour les anciens détenus, l'éducation et la formation et le soutien après leur sortie de prison. D'autres adoptent une stratégie plus en vue et souhaitent représenter les anciens détenus dans les débats publics et faire des commentaires aux médias lorsqu'un sujet en rapport avec les prisons fait l'actualité.

« *...une ONG indépendante et sans affiliation politique, la Société pour la défense des droits des prisonniers (SDRP) a reçu l'autorisation permanente de fonctionner en juillet. La SDRP œuvre pour protéger les détenus et pour promouvoir la réforme pénitentiaire. Elle a établi un petit fonds pour fournir des conseils juridiques gratuits aux détenus et soutient les familles. Bien que la SDRP ait récemment obtenu une licence, ses membres craignent que les pressions politiques ne provoquent sa fermeture à tout moment. Parmi les fondateurs de la SDRP, citons les anciens prisonniers de conscience Emadeddin Baqi et Mohammad Hassan Alipour.*

Amnesty International, *Human rights defenders in Iran continue to suffer harassment* 2004⁹

Recherche, informations et projets statistiques

La collecte et la publication d'informations sur les systèmes pénitentiaires peut constituer une stratégie efficace pour que la réforme pénitentiaire reste parmi les préoccupations de l'opinion publique et pour mieux informer le grand public et le parlement. Les statistiques du gouvernement sont parfois imparfaites, et la publication d'informations, par exemple sur le nombre de personnes qui sont en prison parce qu'elles ne pouvaient pas payer une amende modique peuvent illustrer efficacement un argument à propos de l'utilisation des prisons. De manière similaire, de petites études sur le traitement des femmes en prison ou sur la comparaison d'un aspect du traitement en prison avec d'autres pays peuvent être peu coûteuses mais rentables si la stratégie de diffusion est efficace. La publication de rapports annuels indiquant les progrès de la réforme pénitentiaire peut permettre de conserver ce sujet à l'ordre du jour et relancer des efforts en perte de vitesse.

Le rôle des institutions universitaires

Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur peuvent contribuer à de nombreux aspects de la réforme pénitentiaire en apportant leur assistance au niveau de la formation du personnel (voir la Note N°8) et en encourageant les étudiants à participer à la fourniture de conseils juridiques aux détenus ou à donner des cours aux détenus. Ils peuvent également fournir une évaluation indépendante des développements de la réforme pénitentiaire.

« GENEPI est une organisation française d'étudiants qui soutient la réinsertion sociale en développant des contacts entre détenus et étudiants de l'enseignement supérieur. Les bénévoles du GENEPI viennent compléter le travail des professionnels des prisons. Ils offrent un soutien scolaire au niveau de l'enseignement général (lutte contre l'illettrisme, français, mathématiques) ou sur le plan de l'enseignement supérieur (droit, philosophie, économie) et apportent leur soutien aux personnes incarcérées pour de meilleures connaissances dans les disciplines proposées, mais aussi en vue de la préparation à un diplôme. Les étudiants participent également à des activités créatives comme le théâtre et la musique. A l'extérieur des prisons, les bénévoles du GENEPI organisent des actions pour lutter contre les préjugés contre les sortants de prison en faisant participer les écoles, collèges et lycées à des débats et en organisant des expositions, concerts et lectures d'œuvres littéraires de détenus. Un bulletin d'information régulier du GENEPI a pour but de sensibiliser le public.

Adapté de A propos du GENEPI, prison et réinsertion sociale¹⁰

L'efficacité des petits projets de la société civile

Les projets qui encouragent la participation de la société civile dans les systèmes pénitentiaires peuvent être un moyen d'employer de petites ressources très efficacement. On peut soutenir des groupes qui rendent visite aux détenus pour leur donner des articles essentiels ou ceux qui fournissent des matières premières permettant aux détenus de fabriquer des objets puis qui viennent les chercher pour les vendre. Demander à un médecin de venir supprimer les tatouages des détenus est une initiative qui peut s'avérer très utile pour la réinsertion sociale.

Artistes, dramaturges, écrivains et musiciens qui travaillent dans les prisons peuvent contribuer à montrer que les détenus, eux aussi, ont du talent. Les expositions et spectacles peuvent être un excellent moyen de montrer au public que les détenus sont des citoyens incarcérés qui peuvent contribuer.

« L'an dernier, des étudiants de première année se sont rendus à la prison en trois groupes ; un groupe a travaillé avec les hommes adultes dans la section de sécurité maximale, un autre avec les garçons dans la section pour juvéniles et le troisième avec les femmes. « Dans le groupe des femmes, de nombreux étudiants ont été attristés d'apprendre que les détenues qui accouchent en prison doivent faire adopter leur enfant à deux ans... ceci a ranimé des sentiments d'amertume chez les détenues et a touché les étudiants, qui étaient soudain confrontés à de nombreuses émotions conflictuelles »...

Une autre chose qui surprend les étudiants est que les blancs, eux aussi, vont en prison. « Certains étudiants ont été très surpris de voir des détenus blancs ». Les détenus, eux aussi, ont été confrontés à de profondes questions. Tous les participants ont trouvé cette journée très émotive. « Ce sont des détenus - par définition ils sont exclus de la société... mais maintenant ils bavardent, ils accueillent les étudiants et participent à des conversations franches. Il est particulièrement émotif pour les détenus de prendre part à des discussions qui transcendent les classes sociales et les groupes ethniques. De plus, ils font un spectacle, et tout spectacle est un risque. Mais c'est un risque positif. »

Université de Kwa-Zulu Natal, Performance Studies, Prison Theatre 2004¹¹

Aider les projets qui donnent aux détenus une chance de travailler au profit des autres peut avoir de nombreuses conséquences utiles. Un certain nombre de pays organisent du travail dans les prisons pour permettre aux détenus de fabriquer des produits vendus au profit d'œuvres caritatives, de rénover des fauteuils roulants pour les handicapés ou peut-être de fabriquer des bancs et des barrières pour les jardins publics locaux. Ces travaux rétablissent des liens entre les détenus et la communauté et rappellent à cette dernière que les détenus peuvent contribuer de manière positive à la société, en dépit de leur statut.

Les prisons et les médias

Travailler efficacement avec les médias est un élément de base d'un programme de réforme pénitentiaire. Il faut communiquer au public des informations précises sur les problèmes des prisons et sur ce que la prison peut et ne peut pas faire.

« Troisièmement, de meilleures informations – qui rendent les citoyens plus conscients de l'argent attribué aux services, des conditions réelles des services et du comportement des décideurs et des fournisseurs – peuvent devenir une force puissante pour lutter contre la politique clientéliste. On ne peut exagérer l'importance du rôle d'une presse libre et vivante et l'amélioration du niveau de discours public.

Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2004¹²

Il faut entamer un travail à long terme avec les médias afin de surmonter le sensationnalisme qui accompagne parfois les articles sur les prisons et le danger qui est dû au fait que les articles sur les prisons oscillent entre une description qui les compare à des camps de vacances aujourd'hui et à des cellules de la mort demain. Les administrations pénitentiaires peuvent retirer de grands avantages d'un investissement dans un bureau de presse actif et dans la formation des cadres pénitentiaires en vue de travailler avec les médias.

Le travail des organisations internationales non gouvernementales

Dans certains pays, le travail de réforme des prisons n'est pas considéré sous un jour favorable par les autorités ou par le public. Les organisations qui s'intéressent au domaine des prisons sont souvent considérées avec hostilité, et certains suggèrent qu'il serait préférable qu'elles consacrent leur temps à la lutte en faveur de causes plus méritantes. Dans de telles situations, un soutien venant de l'étranger peut s'avérer essentiel. Un tel soutien peut venir d'organisations internationales non gouvernementales comme Penal Reform International ou l'Association pour la prévention de la torture, qui peuvent travailler en partenariat avec des organisations locales, les aider à trouver des fonds, donner de la légitimité à leur travail aux yeux du public et les associer à un réseau international de personnes de même sensibilité. Les organisations internationales non gouvernementales peuvent également travailler avec des organes intergouvernementaux afin de souligner les problèmes des prisons et aider les organisations locales à soulever ces problèmes dans un contexte international.

Références

- 1 *Father Cullen's newsletter* (non publiée) 2003
- 2 *Penal and Prison Reform in Africa*, Penal Reform International, bulletin n°17, 2002, p.3
- 3 *Evaluation of programmes promoting participatory development and good governance*, Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, Paris, 1997, p.81
- 4 *Monitoring places of detention: a practical guide for NGOs*, Association pour la prévention de la torture et bureau de l'OSCE pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme, Genève, 2002, p.24
- 5 *ACLU Hails Important Step Forward In Shocking Prison Sex Slave Case*, www.aclu.org, le 9 septembre 2004
- 6 www.cejil.org
- 7 www.interights.org
- 8 www.airecentre.org
- 9 *Human rights defenders in Iran continue to suffer harassment*, The Wire magazine, Amnesty International, septembre 2004
- 10 www.genepi.fr
- 11 *Performance Studies, Prison Theatre*, University of Kwa-Zulu Natal, www.ukzn.ac.za, 2004
- 12 *World Development Report 2004: Making Services Work for Poor People*, Banque mondiale, Washington DC, 2004, pp.11-12

KING'S
College
LONDON

**Centre International
d'Etudes Pénitentiaires**

International Centre for Prison Studies

School of Law
King's College London
26-29 Drury Lane
London WC2B 5RL
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7848 1922
Télécopieur : +44 (0)20 7848 1901
Courriel : icps@kcl.ac.uk
www.prisonstudies.org



**Foreign &
Commonwealth Office
London**